



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-deux, le huit novembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le trente-et-un octobre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET

Absent avec procuration : ./.

Absent excusée : ./.

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	11
Nombre de votants :	11

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Pascal MULLER, D.G.S.T, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel,

Était excusée : Manon TURPIN, service communication



31. Objet : Événement sportif communautaire labellisé Terre de Jeux - demande de subvention pour l'organisation d'une Marche Nutritionnelle - Contz Tourisme Loisirs Culture Environnement

Dans le cadre de l'organisation de la « Marche Nutritionnelle » inscrite dans les événements « Terre de Jeux » pilotée par la CCCE, l'association Contz Tourisme Loisirs Culture Environnement (CTLCE) a répondu à l'appel à projet consistant dans la mise en place d'une marche découverte sur le site du Stromberg.

Fort de son expérience dans ce domaine sportif et organisationnel, le club de marche CTLCE accompagné de certains membres de l'association Roussy Marche Découverte, a mis en œuvre les moyens nécessaires pour assurer le balisage, l'organisation logistique ainsi que la tenue des stands de restauration et de boissons.

Cette manifestation particulière n'a pas permis l'inscription de l'événement sur le calendrier fédéral requis au titre des marches populaires IVV. La conséquence réside dans les frais d'un montant de 3 678,83 €.

Pour l'organisation de cet événement qui s'est déroulé le 27 mars 2022, il est demandé aux membres de la Commission de se positionner sur le montant de la participation financière de la CCCE, étant entendu que les dépenses sont fixées à hauteur de 3 678,83 €.

Vu le règlement de mise en application de la politique sportive communautaire, adopté par délibération n° 20 du Conseil communautaire du 5 octobre 2010, modifié par les délibérations du Conseil communautaire n° 15 du 6 décembre 2016 et n°13 du 3 décembre 2019,

Considérant que cette manifestation organisée par une association du territoire est reconnue d'intérêt communautaire et labellisée « Terre de Jeux »,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 5 octobre 2022,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer une subvention de 3 678,83 €, à l'association Contz Tourisme Loisirs Culture Environnement au titre des appels à projet pour l'organisation de la Marche Nutritionnelle labellisée événement « Terre de Jeux »,
- d'autoriser le Président ou son représentant d'effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 9 novembre 2022

Le Président

Michel PASQUET



Certifiée exécutoire le : 16/11/2022 Le Président

Publiée le : 16/11/2022

Transmise à la Sous-Préfecture le : 16/11/2022

